

## Convention de partenariat

**entre :**

- **Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie**

64, rue Alcyone – CS 79507 - 34960 Montpellier Cedex 2

représenté par son Président Monsieur Vincent GAREL

**et :**

- **L'association Teragir**

115 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris

représentée par son Président Monsieur Rodolphe Dugon

## **PREAMBULE**

Deuxième secteur de l'économie régionale d'Occitanie, l'industrie touristique représente l'un des principaux moteurs du développement territorial et de l'emploi avec 30 millions de touristes par an et 15,9 milliards d'euros de retombées économiques.

Dès 2017, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en prolongation de son engagement historique dans le développement durable, a adopté comme axes prioritaires dans la définition de son projet de politique touristique, l'innovation, la qualité et le développement durable du tourisme. Le tourisme durable, avec ses enjeux environnementaux et sociétaux, représente un domaine d'action transversal touchant la mobilité, l'accessibilité, les déchets, l'énergie, l'eau, etc.

En Occitanie, il concerne tout particulièrement les destinations « balnéaires, nautiques, fluviales et maritimes », composantes majeures de l'offre touristique régionale. Avec 220 kilomètres de côtes, 66 ports de plaisance, la région est une place forte du littoral touristique français. A cette offre, s'ajoutent 21 voies navigables et de nombreux espaces de baignage en eaux intérieures... Au total, 260 communes proposent plus de 430 lieux de baignade de grande qualité : 70 % ayant régulièrement une eau classée « excellente » par l'Agence Régionale de Santé.

Cependant, le tourisme porte en lui-même des contreparties importantes en matière de durabilité : émissions de gaz à effet de serre, sur-fréquentation saisonnière, pressions sur les ressources naturelles, générateur de déchets, etc.

Face à la médiatisation et à la prise de conscience des populations, de nouvelles tendances de consommation touristique et d'attentes des clientèles et des habitants se confirment. La recherche d'un équilibre entre le cadre de vie et le cadre de vacances devient un enjeu des stratégies touristiques territoriales.

De plus, la crise sanitaire de 2020 confirme l'importance de redessiner le tourisme pour demain, et de s'attacher à la maîtrise de son impact sur les territoires dans une approche responsable sur le plan écologique, économiquement viable et socialement équitable.

La Région Occitanie, qui s'engage dans un « Green New Deal » pour redéfinir ses modèles de développement, a chargé le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie de mettre en œuvre le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, visant notamment à la compétitivité de la filière, à la qualité de vie des habitants et à la valorisation des atouts et du patrimoine naturel et culturel.

Depuis 2018, le CRT s'est engagé vis-à-vis de l'ONU Environnement en matière de tourisme durable à travers un Mémoire d'Entente en 4 axes : accompagnement des professionnels et des filières, accompagnement des collectivités locales et des territoires, valorisation de l'offre éco-responsable, mobilisation du grand public pour sensibiliser habitants et visiteurs. Grâce à l'action transversale de l'ensemble de ses pôles, le CRTL va plus loin aujourd'hui au service des entreprises et des territoires.

Cela se traduit également par un plan de soutien aux qualifications des destinations vers des démarches responsables dont fait partie le Label Pavillon Bleu, en cohérence avec le Plan d'actions opérationnel dédié au Tourisme Durable mis en place par le CRTL en 2020.

**TERAGIR**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, enregistrée le 27 juillet 2016 auprès de la Préfecture de police de Paris, accompagne les acteurs de la société dans leurs projets de développement durable à travers 5 programmes d'éducation au développement durable, avec une expertise particulière sur les enjeux du Tourisme, puisque Teragir anime deux labels qui sont des références mondiales, en la matière ; à savoir la Clef Verte (pour l'hôtellerie restauration) et le Pavillon Bleu, ce dernier étant l'objet de la présente convention.

L'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, créé en 1983, est devenu Teragir en 2016. Les milliers de projets menés en France par Teragir ont une portée locale mais participent à une action globale déployée dans 75 autres pays du réseau de la Foundation for Environmental Education (FEE), dont Teragir est l'un des fondateurs et membre actif.

Créé en 1985, le Pavillon Bleu est un label de tourisme durable annuel destiné à valoriser les communes ayant un point de baignade et les ports de plaisance qui ont intégré le développement durable dans leur gestion touristique. Présent dans 46 pays à travers le monde, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.

Garant d'une excellence environnementale, le Pavillon Bleu hisse sur une commune ou un port de plaisance véhicule une image positive et dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.

Parce qu'il est primordial de dépasser le constat et d'apporter des solutions, le Pavillon Bleu participe activement à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), définis en 2015 par les 193 États membres des Nations Unies, qui ont signé conjointement un cadre fixant 17 Objectifs de développement durable pour transformer le monde.

Au titre des activités prévues à la convention, certaines seront dédiées à l'intégration des Objectifs de développement durable comme moyen de participer à l'atteinte de l'Agenda 2030.

En effet, Teragir et le partenaire reconnaissent que ce cadre mondial adopté en 2015 est devenu une référence structurante pour tout porteur de projet en matière de DD. Ce cadre permet d'exprimer le fait que l'ensemble des acteurs et des thématiques sont interdépendants et complémentaires. De ce fait, les 17 ODD nous invitent à nourrir une pensée et une action à la fois ciblée et globale. Les partenaires reconnaissent que ce cadre est fertile pour mobiliser notre communauté d'acteur dans le cadre du programme Pavillon Bleu.

Pour le Pavillon Bleu, qui contribue déjà fortement aux ODD 6 et 14 dédiés à « l'Eau propre et assainissement » et la « Vie aquatique », l'enjeu est donc d'intégrer encore davantage des « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » (ODD 13) et à la « Consommation et production responsables » (ODD 12) ou les enjeux relatifs à « la Vie terrestre » (ODD 15).

Dans ce cadre, les engagements du Pavillon Bleu sont forts et le label s'attache désormais à sensibiliser encore davantage aux risques qu'engendre la pollution plastique pour les écosystèmes et aussi plus largement au respect de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques. Ces thématiques guideront le label Pavillon Bleu pour toute l'année 2021 et celles à venir.

## I. OBJET

La présente convention de partenariat a pour objet de définir un projet de coopération entre les deux structures citées et les actions à mener par l'une et l'autre, séparément ou conjointement, afin d'aller dans le sens de leurs objectifs communs précités.

## II. PROGRAMME D'ENGAGEMENTS

La stratégie poursuivie est de positionner la Région en matière de tourisme durable à travers l'une des composantes majeures de son offre, à savoir les destinations balnéaires et nautiques. D'une part il s'agit de contribuer au déploiement de la qualification des sites, ports et plages, et d'autre part d'avoir une approche globale en matière de destination d'excellence en favorisant l'engagement dans des démarches complémentaires et cohérentes.

Pour mémoire, en 2020 la région Occitanie représentait 1/4 des sites labellisés Pavillon Bleu en France soit 128 sites.

Ce partenariat se traduit à travers différents objectifs :

- ✓ œuvrer dans le sens d'une limitation de l'impact environnemental de l'activité touristique,
- ✓ agir sur la sensibilisation des publics touristiques et des populations locales,
- ✓ favoriser la production d'une offre touristique engagée et responsable,
- ✓ œuvrer à la mobilisation du réseau régional des acteurs des territoires concernés,
- ✓ abonder les initiatives nationales et internationales de Teragir au bénéfice du label Pavillon Bleu notamment,
- ✓ poursuivre la progression du nombre de sites labellisés Pavillon Bleu en Occitanie et favoriser l'émergence de destinations d'excellence en favorisant l'agrégation de qualifications complémentaires,
- ✓ maintenir l'équilibre entre le cadre de vie et le cadre de vacances (harmonisation du vivre ensemble entre l'habitant et le visiteur).

### Domaines de coopération

Chaque année une thématique particulière sera déterminée d'un commun accord en fonction des enjeux de la destination Occitanie, des priorités de Teragir et des questions d'actualité.

Pourront être mises en œuvre, notamment, des actions :

- **d'accompagnement des destinations d'Occitanie à la labellisation** : ateliers de sensibilisation au label à destination des représentants des communes, ports et OGD (Organismes de Gestion des Destinations) ainsi que des partenaires régionaux concernés, réunions d'échanges...
- **de mobilisation du grand public** : organisation d'événements participatifs à l'échelle régionale à destination du grand public (habitants, publics scolaires, touristes...).
- **de valorisation de l'offre régionale qualifiée** : actions ciblées ou intégrées aux programmes de communication et de promotion du CRTL (photos ou vidéos, site internet, réseaux sociaux...).
- **d'animation des acteurs du réseau Pavillon Bleu d'Occitanie** : organisation de webinaires thématiques (en fonction de l'actualité et des besoins).

Le CRTL Occitanie procèdera par mobilisation et animation collective du réseau régional des représentants des sites éligibles et des acteurs du tourisme et/ou par accompagnement spécifique de destinations engagées (appel à projet).

### **Engagements réciproques**

#### **Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie s'engage à :**

- Animer et mobiliser ses réseaux d'acteurs et ses partenaires en région ;
- Assurer l'organisation des événements sur son territoire ;
- Valoriser chaque année, par le biais d'actions de communication, les initiatives originales et/ou les sites labellisés Pavillon Bleu d'Occitanie.

#### **L'association Teragir s'engage à :**

- Intervenir lors des temps forts du réseau régional (participation de personnes ressources assurant un suivi individuel et une animation collective des sites) ;
- Partager et relayer les actions de communication du CRTL Occitanie sur le label Pavillon Bleu ;
- Publier sur son site les initiatives régionales du CRTL Occitanie en ce qui concerne le label ;
- Enrichir les temps forts du réseau en Occitanie par la mobilisation d'acteurs et d'experts.

#### **Les 2 parties s'engagent à :**

- Participer à un rendez-vous annuel bipartite (2<sup>ème</sup> semestre) pour faire le bilan de l'année écoulée et déterminer le thème ainsi que le plan d'action de l'année suivante.

## **III. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

La coopération établie par la présente entre les 2 organismes signataires est d'ordre purement technique. La présente convention n'engage pas de partenariat financier, chacun des organismes prenant en charge les frais et coûts afférents à ses propres dépenses.

## **IV. DURÉE**

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature par les deux parties, pour une durée de 3 ans de 2021 à 2023.

Elle pourra être dénoncée par l'une des parties avec un préavis écrit de 2 mois avant la date des opérations programmées. Ce préavis devra être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception de la lettre faisant foi entre les parties.

Le contenu de cette convention pourra être modifié par accord mutuel entre les deux parties.

Des points réguliers sur les actions menées et leurs résultats seront réalisés entre les équipes des 2 organismes.

**Pour l'Association Teragir**

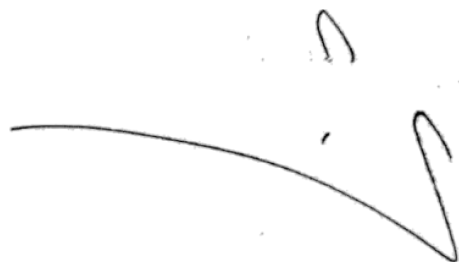
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Dugon', with a long horizontal stroke extending to the left.

**Nom** : Mr Rodolphe Dugon

**Titre** : Président

**Date** : 21 avril 2021

**Pour le Comité Régional du  
Tourisme et des Loisirs Occitanie**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Garel', with a long horizontal stroke extending to the left.

**Nom** : Mr Vincent Garel

**Titre** : Président

**Date** : 26/04/2021